

Protocole Sanitaire, 29/10/2020

APPLICATION DES GESTES BARRIERES

LE PORT DU MASQUE

obligatoire pour les élèves dès l'âge de 11 ans

pour les élèves de l'école maternelle, à proscrire

pour les élèves de l'école élémentaire le port du masque est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

fourniture des masques aux enfants par les parents

VENTILATION DES CLASSES ET AUTRES LOCAUX

la plus fréquente possible

au moins 15 minutes à chaque fois

le matin avant l'arrivée des élèves + pendant les récréations + durant la pause déjeuner + le soir pendant le nettoyage

aération au moins toutes les deux heures

En cas de ventilation mécanique, s'assurer du bon fonctionnement et de son entretien

LAVAGE DES MAINS

essentiel, laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, séchage soigneux avec serviette papier jetable ou à l'air libre

a minima:

à l'arrivée

avant de rentrer en classe

avant et après chaque repas

avant et après les récréations

après être allé aux toilettes

le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile

Le lavage des mains au lavabo peut se réaliser sans mesure de distance physique entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe

DISTANCIATION PHYSIQUE

MATERNELLES

distanciation physique maintenue entre les élèves de groupes différents

MAIS pas entre élèves d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos ou extérieurs

ELEMENTAIRES

principe = distanciation d'au moins un mètre dans les espaces clos

ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives

si distanciation matériellement impossible alors organisation de l'espace de manière à maintenir la plus grande distanciation possible

LIMITER LE BRASSAGE DES ELEVES

Limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupe classe ou niveau) requise

Limitation à rendre opérationnelle pour le 9/11 au plus tard

Arrivées et départs

peuvent être étalés dans le temps

Circulation des élèves dans les bâtiments

déplacements limités, organisés et encadrés

une salle par classe

Récréations

organisées par groupes avec respect des gestes barrière

si difficulté d'organisation, temps de pause en classe

Restauration scolaire

à privilégier, organisation dans les lieux habituels

Maternelle: respect de la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe

Elémentaire : si distanciation d'au moins un mètre impossible alors les élèves d'un même groupe (classe, niveau...) déjeunent ensemble et si possible à la même table + distance d'au moins un mètre entre les groupes

ASSURER LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

Nettoyage des sols et des grandes surfaces au minimum une fois par jour

Nettoyage désinfectant des surfaces les plus utilisées par les élèves et le personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs = plusieurs fois par jour

Tables du réfectoire nettoyées et désinfectées après chaque service

Accès aux jeux extérieurs, bancs, espaces collectifs autorisé si nettoyage quotidien assuré (ou période sans utilisation de 12h)

Mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe = autorisée si désinfection quotidienne assurée.(ou objets isolés 24h avant réutilisation)

INFORMER, COMMUNIQUER, FORMER

PARENTS, à informer clairement

des conditions de fonctionnement de l'école et de l'évolution des mesures prises

de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières

de la surveillance d'éventuels symptômes avant le départ pour l'école (T° inférieure à 38°C)

de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

des moyens mis en oeuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel

de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève

des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et coordonnées des personnels de santé, médecin, infirmiers travaillant auprès de l'établissement

des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves

des horaires à respecter pour éviter les rassemblements

de l'organisation de la demi-pension

ELEVES

information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière, l'hygiène des mains et le port du masque